

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**

**SEANCE DU 18 Mars 2016
2016/02**

L'an deux mil seize, le 18 Mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

Présents : VELGHE Jacques, VOISIN Michel, BERTHOU Florence, CARRIOU Eric, JOUBERT Jérôme, BOUTET Didier, FRITSCHÉ Jean-Luc, MANGERET Delphine, GALTIER Joël, GARNIER Karin et MAROTEAU Stéphanie.

Date de convocation : 14 Mars 2016

Secrétaire de séance : MAROTEAU Stéphanie

Délibération n°02-2016/02

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE, DE L'EAU et ASSAINISSEMENT ET DU CCAS DRESSES PAR MONSIEUR MARCELAUD ERIC

Le maire rappelle que les comptes de gestions, cités en objet, constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête les comptes de gestion du comptable **qui doivent être votés préalablement aux comptes administratifs sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
APPROUVE les comptes de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2015.

Ces comptes de gestions, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°03-2016/02

OBJET : DELIBERATION SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 - BUDGET PRINCIPAL, BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT, ET CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Mme BERTHOU Florence, adjointe au Maire**, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 dressé par **M. VELGHE Jacques, Maire**, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi ;

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		13 046,80 €	4 144,60 €		4 144,60 €	13 046,80 €
Opérations de l'exercice	93 257,20 €	96 904,49 €	38 807,23 €	18 930,03 €	132 064,43 €	115 834,52 €
TOTAUX	93 257,20 €	109 951,29 €	42 951,83 €	18 930,03 €	136 209,03 €	128 881,32 €
Résultats de clôture		16 694,09 €	24 021,80 €		7 327,71 €	
Restes à réaliser			11 229,00 €	24 565,78 €	11 229,00 €	24 565,78 €
TOTAUX CUMULÉS	93 257,20 €	109 951,29 €	54 180,83 €	43 495,81 €	147 438,03 €	153 447,10 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		16 694,09 €	10 685,02 €			6 009,07 €

COMPTE ADMINISTRATIF EAU et ASSAINISSEMENT

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		27 199,12 €	4 693,93 €		4 693,93 €	27 199,12 €
Opérations de l'exercice	28 826,79 €	32 023,50 €	40 886,36 €	43 822,44 €	69 713,15 €	75 845,94 €
TOTAUX	28 826,79 €	59 222,62 €	45 580,29 €	43 822,44 €	74 407,08 €	103 045,06 €
Résultats de clôture		30 395,83 €	1 757,85 €			28 637,98 €
Restes à réaliser			4 373,42 €	631,00 €	4 373,42 €	631,00 €
TOTAUX CUMULÉS	28 826,79 €	59 222,62 €	49 953,71 €	44 453,44 €	78 780,50 €	103 676,06 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		30 395,83 €	5 500,27 €			24 895,56 €

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		236,28 €				236,28 €
Opérations de l'exercice						
TOTAUX		236,28 €				236,28 €
Résultats de clôture		236,28 €				236,28 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		236,28 €				236,28 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		236,28 €				236,28 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que définis ci dessus.

Ont signé au registre des délibérations : VOISIN Michel, BERTHOU Florence, CARRIOU Eric, JOUBERT Jérôme, BOUTET Didier, FRITSCHÉ Jean-Luc, MANGERET Delphine, GALTIER Joël et GARNIER Karin, MAROTEAU Stéphanie.

Délibération n°04-2016/02

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2015, Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants :

• **Pour mémoire**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 13 046,80 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 4 144,60 €

• **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2015**

Solde d'exécution de l'exercice 2015	- 19 877,20 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 4 144,60 €
Solde d'exécution cumulé (001)	- 24 021,80 €

• **Restes à réaliser au 31 décembre 2015**

Sur dépenses d'investissement	- 11 229,00 €
Sur recettes d'investissement	+ 24 565,78 €
Solde net des restes à réaliser	+ 13 336,78 €

• **Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/15**

Rappel du solde d'exécution cumulé (001)	- 24 021,80 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	+ 13 336,78 €
Besoin de financement	- 10 685,02 €

• **Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice 2015	+ 3 647,29 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 13 046,80 €
	+ 16 694,09 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) couverture besoin de fonctionnement de la section d'investissement (1068)	+ 10 685,02 €
2) reste disponible sur résultat de fonctionnement (002)	+ 6 009,07 €

Délibération n°05-2016/02

OBJET : BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2015, Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants :

• **Pour mémoire**

Résultat d'exploitation antérieur reporté	+ 27 199,12 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 4 693,93 €

• Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/15	
Solde d'exécution de l'exercice 2015	+ 2 936,08 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 4 693,93 €
Solde d'exécution cumulé (001)	- 1 757,85 €

• Restes à réaliser au 31 décembre 2015	
Sur dépenses d'investissement	- 4 373,42 €
Sur recettes d'investissement	+ <u>631,00 €</u>
Solde net des restes à réaliser	- 3 742,42 €

• Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/15	
Rappel du solde d'exécution cumulé (001)	- 1 757,85 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	- <u>3 742,42 €</u>
Besoin de financement	- 5 500,27 €

• Résultat d'exploitation à affecter	
Résultat de l'exercice 2015	+ 3 196,71 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	+ <u>27 199,12 €</u>
	+ 30 395,83 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :
couverture besoin d'exploitation de la section

1) d'investissement (1068)	+ 5 550,27 €
2) reste disponible sur résultat d'exploitation (002)	+ 24 895,56 €

Délibération n°06-2016/02

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2015, décide que l'excédent antérieur de 236,28 euros soit reporté en section de fonctionnement.

Délibération n°07-2016/02

OBJET : LOYER COMMUNAL

Par délibération n°15-2015/04 du 10 Avril 2015, le loyer du logement communal a été fixé à 423,00 € hors charges par mois pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016.

Or, l'index de la construction n'étant pas encore paru à ce jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur le maintien de ce loyer jusqu'à parution du futur index de la construction.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide que le loyer est fixé à 423,00 euros hors jusqu'à la parution de l'index de la construction.

Délibération n°08-2016/02

OBJET : PARTICIPATION AU SIVU « ACCUEIL DE LOISIRS DE LA COMMUNE DE LA VALLEE DE LA GARTEMPE »

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier du 11 février 2016 de Monsieur le Président du SIVU cité ci-dessus faisant suite à la réunion du 16 décembre 2015 concernant la participation éventuelle des communes dont un ou plusieurs enfants fréquentent régulièrement l'accueil de Loisirs de la Vallée de la Gartempe.

Il informe les conseillers municipaux que certains enfants de la commune fréquentent parfois l'accueil de loisirs.

A titre exceptionnel pour l'année 2016, Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'une aide financière soit attribuée à hauteur de 350,00 Euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'attribuer à titre exceptionnel pour l'année 2016, la participation financière de 350,00 Euros au SIVU.

Monsieur le maire informe que cette somme sera inscrite au budget prévisionnel de la commune pour l'année 2016 au compte 657.35.8, subventions de fonctionnement versées aux autres groupements de collectivités.

Questions diverses :

- ➔ Monsieur le Maire donne connaissance du rapport annuel 2014 du SIERS sur le prix et qualité du service public d'élimination des déchets,
- ➔ Monsieur le Maire rappelle le rendez-vous du mercredi 23 Mars à 20h avec Monsieur le Trésorier Principal, Eric MARCELAUD,
- ➔ La réunion pour le vote des Budgets prévisionnels de l'année 2016 est fixée le vendredi 8 Avril 2016 à 20h,

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.**